



3 juillet 2018

Recrutements OE

ENTREVUE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL PORTANT SUR LES RECRUTEMENTS OUVRIERS D'ÉTAT

Depuis plusieurs semaines, le SNPACM/FO multiplie les interventions pour obtenir les recrutements d'Ouvriers à la DGAC. Suite à nos interventions, les fédérations FO des Transports (FEETS) et de la Fonction Publique (FGF) sont intervenues auprès des différents ministères pour obtenir ces recrutements d'Ouvriers. D'autre part pour faire pression sur la DGAC, nous avons suspendu notre participation aux GT protocolaires concernant les Ouvriers d'Etat et au Comité de Suivi du Protocole.

Nous étions arrivés à faire reculer l'ancien gouvernement (ce qui a permis de recruter 76 ouvriers) qui avait déjà voulu utiliser le statut de contractuel (projet d'un statut de contractuel interministériel). Une fois de plus, le gouvernement actuel montre que la contractualisation des missions et des agents de l'Etat est sa priorité. Le projet « Action Publique 2022 », qui va être annoncé dans les prochaines semaines, va toucher l'ensemble des Ministères et prévoit, dans une seconde phase, de s'attaquer aux différents statuts de la Fonction Publique. Tout cela serait mené sans aucune concertation avec les organisations syndicales, qui seraient simplement informées des décisions prises.

Les OPA du Ministère (MTES) ont été reçus en intersyndicale, le 26 juin dernier, à la Fonction Publique : la réponse a été claire pour les embauches 2018 : « c'est non, non et encore non aux OPA, voyez avec des contractuels ! ».

Situation actuelle

A notre demande, le Directeur Général nous a reçus. La DGAC, sans autorisation d'embauches d'Ouvriers d'Etat, a décidé d'utiliser la solution des recrutements de contractuels dès l'automne 2018, en utilisant les seuls textes de la **loi 84-16**.

FO a rappelé que nous étions totalement opposés à cette **solution injuste**, issue de la politique destructrice de l'actuel gouvernement. Nous avons fait remarquer que, si la Fonction Publique refuse l'embauche d'Ouvriers d'Etat à la DGAC, le ministère des Armées en recrute plus de 300. Peut-être que ce ministère n'a pas demandé d'autorisation pour recruter ? Ou existerait-il deux poids deux mesures pour ce gouvernement ?

Dans ces conditions, pour FO la DGAC doit demander un arbitrage en réunion interministérielle (RIM) pour obtenir un arbitrage politique.

Pour le DG, la réponse de la Fonction Publique ne vient pas que du Directeur de la Fonction Publique, et encore moins du protocole DGAC, mais bien de la volonté du gouvernement d'embaucher des contractuels. Dans ces conditions, il ne voit pas la nécessité de demander un arbitrage dont la réponse sera également négative. Le recrutement d'Ouvriers d'Etat convient très bien à la DGAC, mais une Direction de la Fonction Publique se doit de suivre les directives des Ministres de tutelle.

Il a répété son choix de ne pas externaliser les fonctions tenues par les ouvriers d'Etat et la nécessité d'utiliser les **30 embauches 2018 sous la forme de contrats en CDI**, embauches dont certains services ont un besoin urgent.

Il a également tenu à préciser que le protocole actuel prévoit la possibilité de créer un statut de contractuels DGAC en CDI, qui reprendrait en grande partie celui des ouvriers. Pour lui, si nous ne profitons pas de cette opportunité d'ici la fin du protocole, il sera impossible de créer ensuite un statut propre à la DGAC.

**Aujourd'hui, la DGAC choisit donc de recruter sous sa propre et seule responsabilité
30 contractuels en remplacement des Ouvriers d'Etat.**

Textes statutaires protocolaires ouvriers d'Etat

FO a rappelé au Directeur Général que nous n'avions, malgré nos relances, aucune information sur les textes ouvriers envoyés à la Fonction Publique. Le GT protocolaire « textes" a rendu ses conclusions en janvier 2018 par la production d'un décret et de quatre arrêtés.

FO a insisté fortement et a demandé au DG de mobiliser **immédiatement et sérieusement** son administration pour que les textes statutaires en attente à la Fonction Publique aboutissent. **Nous demandons que ces textes, qui doivent officialiser et donc sécuriser les règles de gestion des actuels ouvriers, soient publiés au Journal Officiel** pour les Ouvriers d'Etat en fonction dans tous les services de la DGAC, de l'ENAC et de Météo-France.

Le secrétariat général nous annonce que le guichet unique de la fonction publique a (enfin) accusé réception de nos projets de textes, hier 2 juillet.

Le DG a demandé à la SG de suivre l'avancée de ce dossier.

Lors de cette entrevue, FO a rappelé :

- son refus catégorique d'une l'externalisation des fonctions tenues par les Ouvriers d'Etat**
- son exigence à voir publier les textes statutaires.**
- son refus de recruter des contractuels alors qu'on recrute des Ouvriers au Ministère de la Défense.**

Dans ces conditions, nous ne participerons pas aux recrutements des 30 contractuels. Nous maintenons notre boycott des GT protocolaires.

Nous allons continuer nos interventions auprès des différentes instances politiques et des ministères pour faire changer d'avis aux ministres concerné-e-s.

Vos représentants FO : Pierre GAUBERT, Franck DUPONT et Dominique THOMAS (Bureau National)

